

# Harmonie Mutuelle vous facilite la vie avec la téléconsultation !



**Votre médecin est injoignable**  
(nuit, vacances, jours fériés) ?

Vous avez des difficultés  
à **trouver un spécialiste**  
près de chez vous ?

Ou vous avez simplement  
**besoin d'être rassuré(e)**  
rapidement ?



*Ce service vous est proposé en partenariat avec la plateforme Mesdocteurs*

Pour en bénéficier, connectez-vous à votre Espace perso sur  
[harmonie-mutuelle.fr](http://harmonie-mutuelle.fr) ou depuis notre appli mobile **Harmonie & Moi**



**Harmonie  
mutuelle**  
GROUPE **vyv**



**Accès direct à un  
médecin à tout moment,  
7j/7 et 24h/24**



**+ de 3000  
téléconsultations  
réalisées chaque mois<sup>(1)</sup>**



**100% confidentiel  
et sécurisé**



**Tchat, visio ou audio :  
c'est vous qui choisissez !**



**Pris en charge dans  
votre garantie santé<sup>(2)</sup>**

## POUR ACCÉDER AU SERVICE

Connectez-vous sur votre appli mobile, ou depuis votre espace perso sur [harmonie-mutuelle.fr](https://www.harmonie-mutuelle.fr), rubrique « **Ma téléconsultation** ».

Choisissez le mode d'échange : **audio, visio ou tchat.**

Dialoguez avec un médecin en toute **confidentialité.**

**Téléchargez votre ordonnance** si des médicaments ou des analyses sont prescrits.

**Retrouvez le compte-rendu** du médecin dans votre dossier.

*Le service de téléconsultation MesDocteurs permet de mettre en relation un professionnel de santé et un patient dans le cadre d'une consultation réalisée à distance et allant jusqu'à l'émission d'une ordonnance (hors arrêt de travail, médicament à prescription restreinte, dispense sportive) si le médecin l'estime nécessaire (certaines prescriptions définies dans les conditions générales du service sont exclues).*

**Le service de téléconsultation MesDocteurs n'a pas pour objet de remplacer les consultations avec le médecin traitant et ne correspond pas à un service d'urgence. En cas d'urgence, contacter le 15 ou le 112 (numéro d'urgence européen).**

*(1) Réalisées par des médecins généralistes ou couvrant les spécialités les plus recherchées, tous inscrits au Conseil national de l'Ordre des médecins et formés à l'usage de la télémédecine. (2) La téléconsultation est incluse dans la plupart de nos garanties santé, sauf exclusions. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre conseiller.*